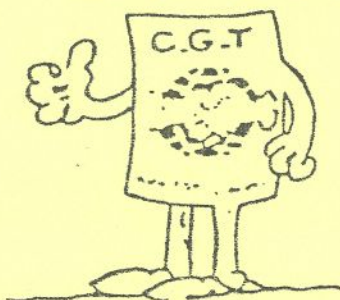


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 17

4 JUIN 1985

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM**

A TOUS LES ADHERENTS

Page :	2	EDITORIAL
Page	3	LA MOBILISATION S'AMPLIFIE
Page	4	TITULARISATION DES 1/2 TEMPS : M. Curien a reçu une délégation
Pages :	5 à 9	COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/4/85
Pages	10 à 12	NOTE DE Y. GROSJEAN, MEMBRE DU CA DE L'INSERM POUR LA CGT, SUR LE RAPPORT PREPARATOIRE AU PLAN TRIENNAL 86-88
Page	13	COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SYNDICATS/DIRECTION DE L'INSERM SUR L'ETABLISSEMENT DES BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLES
Pages	14 à 15	COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LES RETRAITES
Pages	16 à 18	LETTRES AU MINISTRE DE LA RECHERCHE ET AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INSERM AU SUJET DES ANNEES VALIDABLES.
Pages	19 à 20	COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/4/85 SUR LES CONCOURS
Pages	21 à 22	POLITIQUE FINANCIERE : Les décisions de la C.E. du 10/5/85

Edito

Le projet de desindexation de la prime risque-t-il d'être la "dernière goutte qui fait déborder le vase" ?

Notre syndicat conscient de ce danger (sans grand mérite car la désindexation est très à la mode ces temps-ci dans la fonction publique et ailleurs) a alerté les personnels en les appelant à l'action.

Notre Conseil Syndical National du 12 Avril, après avoir constaté que le succès de la journée d'action du 21 Mars au CNRS (succès plus mitigé à l'INSERM) n'avait guère fait évoluer les choses favorablement, avait lancé une campagne de consultation des personnels sur le niveau d'action qu'ils entendaient mener. C'est ainsi que cette consultation fut menée à Bordeaux, et les personnels de l'AD ont décidé de se mettre en grève reconductible. Il est évident que ce fait doit nous alerter et nous faire améliorer et étendre cette consultation partout de la manière la plus décentralisée possible.

Le mécontentement des personnels est d'autant plus important quand il apprend qu'avec les règles de la fonction publique, les mêmes crédits permettraient de passer la prime à 16% pour tous les ITA y compris les administratifs (ce qui est dû au fait que ces crédits ne sont plus soumis à cotisations salariale et patronale, c'est prouvé, nous avons fait le calcul !)

Ces mêmes personnels en attendant (trop patiemment peut être) leur titularisation ont vu leur pouvoir d'achat baisser (toujours la desindexation) ces deux dernières années, leur espoir de reclassement s'estompe en même temps que le plan du même nom, les personnels recrutés à mi-temps sont écartés de la titularisation. Ils n'ont même pas la consolation que leurs sacrifices profitent à la "Science" car la fameuse L.O.P. s'est infléchie dans le même temps, elle n'aura été appliquée dans l'ensemble qu'à 50 %, et les perspectives tracées par le plan triennal ne font pas espérer un redressement, loin de là. Ces sacrifices n'ont pas non plus profité à l'emploi, puisque le chômage ne cesse de croître.

Il existe une façon, une seule, pour signifier que cela suffit, c'est l'action

Au siège de l'INSERM, des personnels, sous l'impulsion du SNTRS ont constitué un collectif administratif, qui comme première action va consulter à l'aide d'un questionnaire tout le personnel du siège sur les modalités d'action. Nous devons être attentifs, il n'est pas trop tard, la journée de coordination du 23 Mai est une première journée d'action du CNRS. Nous devons faire converger les actions :

- pour la prime à 16% pour tous : techniciens, ingénieurs et administratifs, avec garantie de l'indexation de la prime sur les salaires.
- pour la titularisation de tous les mi-temps.
- pour le reclassement de tous les personnels sur liste d'aptitude (des initiatives de personnels sur liste d'aptitude commencent également à se développer).

Il s'agit de toute une série de remise en cause d'éléments qui semblaient acquis.

Il est dans la raison d'être d'un syndicat digne de ce nom de tout mettre en oeuvre pour organiser la riposte.

La mobilisation s'amplifie ...

La journée de coordination des arrêts de travail du 23 Mai à l'appel du SNTRS-CGT, du SNPCEN-FEN et du SNCS-FEN a permis la mobilisation de plusieurs centaines de personnes tant en province qu'en région parisienne.

---- A BORDEAUX ----

Assemblée générale le matin de 80 personnes pendant deux heures, puis rassemblement l'après-midi de près d'une centaine de personnes.

Il a été décidé l'occupation, à partir du vendredi 24, de l'AD par une quinzaine de personnes renouvelées chaque jour, avec organisation de débats sur les primes, la retraite, les listes d'aptitude etc.

Le collectif pour la prise en compte des listes d'aptitude poursuit son action. Les Administratives de l'AD, quant à elles, reconduisent leur mot d'ordre de grève d'une journée reconductible jusqu'au mardi 28 Mai.

---- A TOULOUSE ----

C'est en tout environ 130 personnes qui ont participé à des A.G. décentralisées. Un débrayage d'une heure reconductible va être proposé.

---- A GRENOBLE ----

C'est plus de 60 personnes qui se sont rassemblées au Polygone. Un rassemblement régional est envisagé pour la journée d'action du 13 Juin.

---- A STRASBOURG ----

Assemblée Générale de 55 personnes au CRN. La journée d'action du 13 Juin se prépare activement.

---- A LYON ----

Après une A.G. des administratifs de l'A.D., quatorze d'entre eux sont allés en délégation voir l'Administrateur délégué.

---- EN REGION PARISIENNE ----

De nombreuses A.G. ont été organisées. 120 personnes venues en délégation de quatorze centres de recherche se sont rassemblées devant le MRT. Une délégation a été reçue par Madame Le Dur, Chef de cabinet du Ministre, qui s'est bornée à enregistrer nos revendications.

La rue du Maroc, l'AD de la 9ème, l'IEF, poursuivent leur débrayage d'une heure reconductible.

---- AU SIEGE DE L'INSERM ----

Vingt-cinq administratifs réunis en A.G. le Mardi 28, ont décidé de donner un nouvel élan à leur campagne de mobilisation en discutant service par service avec les personnels pour qu'ils participent à l'enquête sur l'action sur la prime que le tout nouveau Collectif des administratifs vient de lancer.

TITULARISATION DES $\frac{1}{2}$ TEMPS :

Après le succès de leur semaine d'action, vendredi 24 mai, M. CURIEN reçoit une délégation.

Une délégation composée de membres du Collectif mi-temps et de représentants du SNTRS-CGT du SGEN- CFDT et du SNCS-FEN a été reçue Vendredi 24 Mai par M. Curien, ministre de la Recherche.

Après que les faits lui aient été rappelés, le ministre a indiqué qu'il suivait ce dossier depuis son entrée en fonction. Il a regretté que les moyens dont il disposait alors ne lui aient pas permis de résoudre le problème plus tôt... M. Curien a ensuite rappelé les différentes possibilités qui avaient été envisagées par son ministère :

Tout d'abord, lever l'obstacle juridique qui interdit un recrutement à mi-temps dans la fonction publique ; le ministère de l'Education ayant proposé cette solution pour les mi-temps de l'Education Nationale et essuyé un refus, il n'est pas apparu opportun au Ministère de la Recherche et de la Technologie de relancer ce type de proposition.

L'autre solution est la création de postes et leur attribution au personnel recruté à mi-temps pour compléter leur poste à hauteur d'un plein temps afin de procéder alors à leur titularisation au même titre que leurs collègues à temps plein.

Le ministère s'est engagé à recourir à cette solution compte tenu qu'il considère que le dernier arbitrage inter-ministériel prévoyant la création de 1 400 postes par an sur trois ans, dans le cadre de la loi de plan triennal lui permet d'envisager l'intégration des mi-temps sur la même période à savoir 1986-1988.

- Sur l'insistance de la délégation, le Ministre s'est engagé à faire
- promulguer à l'automne un décret modifiant le statut cadre de 1983 et permettant d'intégrer les mi-temps dans le champ de titularisation.
 - à inciter les directions d'organismes à utiliser les postes en réserve pour engager le processus de titularisation dès 1985.
 - à convoquer les organisations syndicales des différents organismes et une représentation du collectif à la fin Juin pour engager la concertation sur les modalités d'intégration.

Par ailleurs, le ministère va s'adresser à chaque agent à mi-temps pour mieux connaître leur intention notamment en ce qui concerne l'utilisation du temps partiel dans le cadre du statut général de la Fonction Publique.

Les mi-temps ont donc obtenu que le ministère fasse un pas important dans le sens de leur titularisation.

Le ministère a cependant laissé entendre qu'il faudrait obtenir de nouveaux arbitrages pour que celle-ci soit effectuée.

Il est indispensable que la mobilisation de ces personnels se poursuive et s'amplifie. La journée d'action du 13 Juin devrait être l'occasion de faire s'exprimer ces personnels pour l'obtention dans le budget 1986 des moyens nécessaires.

Interrogé sur la prime, le Ministre a indiqué qu'il n'avait pas eu connaissance de ce dossier depuis un certain temps, il a cependant été précisé qu'aucun arbitrage n'était encore intervenu.

Ces premiers résultats obtenus par l'intervention des mi-temps avec l'appui du SNTRS-CGT, devraient encourager à poursuivre la mobilisation en organisant partout où cela n'a pas été fait, des A.G. d'information et d'action, en amplifiant les actions en cours dans la perspective notamment de la journée d'action du 13 Juin, pour obtenir l'ouverture des négociations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 85
consacré à l'examen du Rapport d'Activité de l'INSERM en 1984 ainsi
qu'au Plan Triennal du Gouvernement sur la Recherche

Il faut dire d'emblée que ce rapport avait été discuté préalablement par les organisations syndicales. Le SNTRS pour sa part avait émis un certain nombre de remarques sur des manques ou des points faibles du rapport sur les questions suivantes :

- problèmes de champs d'activité de la CSS9,
- missions, participations des ITA aux colloques (Ref. notre lettre sur le colloque langage)
- Bilan déconcentration
- Relations internationales
- Développement de l'informatique
- Valorisation,

La plupart de nos remarques ont fait l'objet de rectifications dans le texte soumis à la discussion. Le SNTRS a apprécié dans l'ensemble, l'aspect prospectif donné à ce rapport pour cette année 84 où, rappelons le, l'INSERM se situait encore dans la phase de développement impulsée par la LOP comme le montrent les quelques éléments sur les moyens de l'INSERM ci-après (ce rapport sera, comme celui de 83, largement diffusé par l'INSERM). (La qualité de ce rapport a été soulignée par tous les intervenants au Conseil d'Administration).

- MOYENS DIRECTS AUX FORMATIONS (fonctionnement + missions + équipement) -

Année	Sommes	Augmentation en F. courants	Augmentation en F. constants (*)
1982	267,4 MF		
1983	281,0 MF	+ 29 %	+ 16 %
1984	324,0 MF	+ 13 %	+ 6,7 %
1985	351,1 MF	+ 8 %	+ 3,5 %

* % auquel il est admis d'ôter 3% d'indice de sophistication.

● Moyens/chercheurs (dans les formations propres ou alliées)

Année	Sommes	Augmentation en F. courants	Augmentation en F. constants
1982	151,5 KF		
1983	186,5 KF	+ 23 %	+ 11 %
1984	207,5 KF	+ 11 %	+ 10,4 %
1985	215,8 KF (*)	+ 4 %	+ 2,8 %
* prévu			

● Ressources propres (contrats CNAMTS + industries)

1981	1984
12,25 MF	47,98 MF (multiplié par quatre)

- MOYENS INDIRECTS (administration de la recherche, information, valorisation ..
Croissance légèrement plus rapide (19,1 % en francs constant -moyenne annuelle-) que les moyens directs.

- EMPLOI SCIENTIFIQUE -

De 82 à 85 : chercheurs + 4, %, ITA + 3,1 % ; moyenne : + 3,4 %

- EQUIPEMENTS MI-LOURDS (matériel entre 0.5 et 5 MF)-

Les nouvelles techniques utilisant des équipements mi-lourds se sont développées ces dernières années pour répondre aux problèmes posés par les sciences de la vie et la santé, par exemple, RMN, cytofluométrie, analyse d'image ... C'est donc en fonction des besoins exprimés par les formations recensées en 84 par le rapport LHOSTE qu'il faut apprécier les progressions.

Année	Attribués	Demandés
1981	2,0 MF	9,7 MF
1982	1,2 MF	4,4 MF
1983	8,8 MF	26,2 MF
1984	10,1 MF	28,1 MF
1985	11,9 MF (-5,2 cyclotrons)	45,0 MF (dont 16 MF urgents)

Ces chiffres montrent donc bien l'écart grandissant entre les demandes et les attributions, ainsi que la brusque brisure de 85 (-45 % hors cyclotrons). Ceci, même tempéré par la nécessité évidente et affichée de développer dans ce domaine des coopérations inter-organismes, rend évident le décrochage des moyens par rapport au taux de progression fixés par la LOP. Cette rupture ac-

centuée en 1985 est masquée par le fait qu'un effort a été porté sur les moyens aux formations, mais cela ne permet pas le développement affiché. Les perspectives tracées par le plan triennal (voir ci-après), l'appréciation du représentant de la confédération CGT au Conseil d'Administration de l'INSERM) ne sont pas pour nous rendre optimiste.

QUELQUES POINTS DE LA DISCUSSION

Elle s'est engagée par thèmes :

● La recherche clinique : la part qu'elle occupe réellement dans les activités de l'INSERM est difficilement "cernable". Elle mobiliserait 1/4 du potentiel de l'INSERM, la moitié des 170 contrats de recherche externe de 84 ont été passés sur des thèmes de recherche clinique, aux dires du Directeur Général, sur les 54 projets de réseaux qui ont été déposés en 85, 46 concernent la recherche clinique c'est donc une réponse considérable des formations de l'INSERM. Dans ces opérations associatives "professions Recherche/professions soins", l'INSERM financera tout ce qui est communication. La nécessité de création de postes de techniciens de recherche clinique a été évoquée. C'est à dire de personnels qui régleraient les problèmes de "charnière" entre les activités de recherche et les activités de routine, qui auraient accès au malade ; le problème du diagnostic prénatal qui nécessite des poses de sondes est un exemple. Mais pour ce qui concerne la prise en charge de ces personnels, la question reste posée. Monsieur Lazar plaide pour la création de grandes structures hospitalières qui fasse un effort pour la mise à disposition de techniciens de recherche clinique.

● Médicament : là aussi le développement des réseaux serait une bonne réponse au déficit en méthodes d'évaluation thérapeutique affiché par la "Direction du Médicament".

● Valorisation : aux craintes émises par la CFDT en matière de manque d'évaluation de la valorisation, le Directeur Général a répondu qu'effectivement les CSS n'ont pas encore pris la mesure de l'importance pour l'évaluation de la dimension valorisation. Mais en ce qui concerne les équilibres, les craintes dans ce domaine sont injustifiées, car en ce qui concerne le budget, sur 500 millions (budget INSERM hors personnel), 32 millions vont à la valorisation, dont 24 pour la valorisation sociale et 8 à la valorisation économique.

● Sur les contrats : 2/3 des unités en ont passé, le représentant du ministère des finances s'est inquiété du 1/3 restant. Il désire savoir si s'était de la mauvaise volonté, si la direction envisageait d'en tenir compte dans les futures dotations. Monsieur Lazar a déclaré qu'il fournirait dans son rapport 85 des informations sur ceux qui ne jouent pas le jeu.

L'élus SNTRS est intervenu sur deux points du rapport :

- La formation permanente . Bien que globalement en progrès :
 - 1983 : 1,38 MF (+23 % par rapport à 82)
 - 1984 : 2,05 MF (+48 % par rapport à 83),

Ce sont les conventions qui ont particulièrement progressées. Ce qui donne un total de 650 agents en 83 (chercheurs + ITA) et de 1 207 agents en 1984 (chercheurs + ITA ayant bénéficié d'actions de formation.

En ce qui concerne les techniques de recherche, la progression est loin de correspondre aux objectifs affichés (évolution des techniques, redéploiement des ITA ...). En 79, 85 agents, en 83 113 agents (dont 70 ITA), en 84 107 agents (dont 64 ITA). La participation des ITA aux actions de formations par la recherche (stages, mini-colloques), bien que reconnue théoriquement, n'est pas à la hauteur des nécessités.

- L'informatique : bien que le rapport 84 comprenne une dimension prospective dans beaucoup de domaines, ce point ne fait l'objet que de deux lignes, ce qui ne laisse pas espérer un rattrapage du retard considérable pris à l'INSERM dans ce domaine.

PLAN TRIENNAL

Le représentant du MRT a indiqué qu'il était là surtout pour recueillir des avis qu'il s'agit d'un premier tour de table organisé dans les EPST.

*(voir intervention de l'élu SNRS-CGT
au CA sur l'emploi scientifique
page suivante) .*

RÉPONDEUR
TÉLÉPHONIQUE
I.N.S.E.R.M.

585. 48. 59.

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Le Plan constate le retard de la France en matière d'emploi scientifique vis-à-vis de ses concurrents. Il constate que ce retard est encore plus accentué dans la recherche industrielle.

Dans les EPST, il est prévu :

- un simple renouvellement des équipes afin d'en éviter le vieillissement.
- la mobilité vers la recherche industrielle est présentée comme "une ardue obligation",

ce renouvellement des équipes étant lié à cette mobilité.

Dans la recherche industrielle : renforcement de l'emploi grâce à ce flux.

J'ai travaillé, pour préparer ce Conseil d'Administration, sur le Bilan de la LOP établi par le MRT (manifestement le document préparatoire à ceux sur lesquels nous sommes appelés à donner notre avis). Il présente les choses beaucoup plus crument à propos de ce renforcement il constate que, je cite :

"le secteur de recherche industrielle n'est pas préparé à court terme à accroître brutalement les recrutements de chercheurs, faute d'éléments nouveaux permettant de prévoir une accélération de l'effort industriel"

Il est donc prévu, comme notre nouveau statut le permettra, la mise à disposition de personnel de recherche publique à la recherche industrielle, selon des modalités de paiement allant jusqu'à la gratuité : là aussi, discrétion sur les modalités de contrôle de la réciprocité dans l'effort consenti !

Il est également prévu de faire travailler des équipes de recherche publique, qui travailleront dans leurs murs, sur des objectifs intéressant la recherche industrielle.

Politique de recrutement dans les organismes :

Renouvellement des équipes : Chercheurs : 5% - 3% s'il n'y a pas mobilité (ne pas confondre renouvellement des équipes avec création d'emploi, car sont inclus les départs en retraite ...). Pour les ingénieurs de recherche dans les EPST : même

Pour le reste, le bilan de la LOP fait apparaître la nécessité d'augmenter de 1% l'emploi scientifique, alors que le texte dit qu'il pourrait atteindre 3% par an pendant trois ans ; que cela permettrait de suivre la montée en puissance des équipements mi-lourds. Cela rend pessimiste pour l'INSERM quand on voit que dans le budget 85, les équipements mi-lourds sont en baisse de 45 %, sans parler des besoins estimés !

Je note néanmoins que ce texte indique la nécessité de poursuivre la requalification de la pyramide existante, ce qui devrait signifier des transformations d'emplois dans les trois prochaines années.

L'évolution des qualifications est reconnue. C'est une véritable politique de reconversion qu'il faudrait mettre en oeuvre -en faisant appel à la formation permanente- dit ce texte. Je remarque qu'à ce moment on change de paragraphe et on passe à la formation par la recherche. Je trouve que dans ce texte on scinde formation permanente et formation à et par la recherche. Si l'on reconnaît la sophistication des techniques, il est nécessaire d'insister sur ce point.

En conclusion les perspectives sur l'emploi scientifique tracées par ce plan sont inquiétantes pour le développement de la recherche, car je ne vois aucun signe de redressement de l'infléchissement de la LOP amorcé ces deux dernières années, bien au contraire.

I. / A propos de la LOP 1982 - 1985

De notre point de vue, un effort significatif pour stopper la dégradation de la situation de la recherche en France.

Une relance a même été bien amorcée, tant : au plan budgétaire (rythme de croissance de la R & D / budget général) ; au plan de la nationalisation des moyens (dont la création des EPST, l'IST, les actions de programmations et les statuts), au plan des mesures incitatives et d'aides à la R & D dans les secteurs de la production et de l'informatique.

Cependant il y a des interrogations et des inquiétudes depuis 1984 que rien ne vient démentir dans les projets pour les années 85, 86, 87 et 88.

II. / S'agissant de la LOP 85 - 88

Remarquons notamment les points suivants :

1° - La valeur du seul indicateur du ratio dépenses R & D / PIB, dans un contexte où il n'existe pas de véritable reprise économique ou les préoccupations de redéploiement et de contingentement à résultat productif constant ou inférieur l'emportent.

Le PRIMA de ce seul indicateur n'est donc pas de nature à impulser des objectifs de R & D pour rattraper nos principaux partenaires étrangers.

* R & D : Recherche et développement

2° - Le rythme de croissance programmé par la LOP a été remis en cause dès 1984, l'objectif de 3% n'a pas été réalisé. Les orientations avancées par Monsieur le Ministre CURIEU, ne démentent pas cet infléchissement pour les 3 années à venir (tant pour les équipements mi-jourds que les recrutements).

3° - L'ensemble des documents met en évidence la défaillance des entreprises, il convient à ce sujet de faire plusieurs observations.

- En l'état des sources, il n'est pas certain que la part des entreprises dans les dépenses de R & D / PIB soit plus proche de 1,25% (aux 1,5% escomptés ou programmés) que de 0,85 à 1% pour les années 1984 - 1985.

- Depuis 1981, et tout particulièrement 1982, les marges et les taux de rentabilité des entreprises se sont considérablement réduits, passant du chiffre de 10 à 17% en 1981 à des chiffres de l'ordre de 24 à 29 % en 84 - 85.

Cette situation démontre s'il en était encore besoin (rappel des exemples du textile et de la forêt) les limites des perspectives réelles de relance des investissements productifs et de R & D, à partir d'une politique reposant sur la reconstitution des marges des entreprises et sur des aides et initiatives publiques dispersées, non au mal maîtrisées et contrôlées par leurs auteurs publics et para-publics.

Le constat du dérapage de l'effort R & D des entreprises s'inscrit dans ce contexte. Pour nous, il ne s'agit pas de faire le procès simpliste des décideurs dans les activités productives, en effet il convient de faire une troisième observation.

4° - Circuits financiers : les taux annuels de profits escomptables sur des marchés financiers demeurent de l'ordre de + 30% en raison des circuits très favorables sur un ensemble d'opérations non-productives et spéculatives qui restent avoir la faveur pour l'emploi des ressources de l'épargne et des excédents bruts d'exploitation (ce n'est pas un hasard si les montants des CODREVI articulés par le PMI, restent plafonnés à 10.000/livre).

Dans ce contexte, les circuits financiers revenant à l'entreprise sont toujours chargés de contraintes lourdes pour celles-ci (comme de reste pour les administrations publiques habilitées à avoir des accès sur ces circuits), ceci, d'autant plus que les secteurs financiers et bancaires ont peu de contraintes effectives pour des emplois de ressources dans les activités productives et de R & D.

5° - La validité des dispositifs d'aides et d'incitations ; la conjoncture réclame une allocation des moyens sérieux, c'est-à-dire la subordination de l'octroi des aides et des dégrevements et des examens préalables correspondants aux grands objectifs économiques ; + développement de la production ; et la productivité ; + recherche formation ; + création et maintien d'emplois durables ; c'est rarement le cas, les effets en sont la pérennisation de la conjoncture économique négative. Dans le même ordre d'idée, ces aides directes et indirectes devraient faire l'objet d'évaluations pendant et à la fin des opérations pour lesquelles elles ont été décidées. De ce point de vue, nous considérons qu'il y a nécessité à l'intervention non seulement des acteurs publics, mais de l'ensemble des partenaires concernés dans les entreprises dont les chercheurs, les travailleurs et leurs C.F.

On peut considérer comme positif la batterie d'indicateurs d'évaluation suggérée dans les documents, encore faut-il les rendre opérationnels, ce qui n'est pas en l'état le cas présent. Il est clair que poursuivre dans la voie déclarative et incitative actuelle n'améliorera pas la réalité dans le sens des objectifs de R & D, affirmés.

5° - Concernant le secteur nationalisé et les PMI-PME : nous sommes préoccupés de constater que la mention du rôle pilote du secteur nationalisé dans le rapport de la R & D, n'est pas reprise, alors que par ailleurs, il faut bien convenir que dans les initiatives R & D des entreprises (globalement infimes), la part de ce secteur en constitue la quasi-totalité. Il y a actuellement un mode des PMI-PME qui présenteraient les avantages de l'adaptation, de la souplesse positive en termes d'emplois et d'adaptation à des créneaux porteurs, hautement performants, cette

approche est vérifiable sur certains créneaux, mais c'est faire bon marché de réalités macro-économiques.

D'une part, il y a un caractère incontournable à l'existence et au développement de filières lourdes industrielles, pour tout ensemble économique dynamique (exemple : les filières chimiques et biochimiques).

D'autre part, entre la demie et les deux tiers des PMI-PME qui dépassent le cap des trois ans de vie sont en situation de dépendances commerciales et ou financières et ou technologiques et ou de sous traitance pour leurs approvisionnements et leurs produits.

Cependant, il faut remarquer que les PMI-PME présentent des particularités intéressantes pour certains :

a) leur mise en oeuvre fait porter de façon réduite le risque industriel pour certains grands groupes industriels et financiers qui n'interviennent qu'en 2ème ligne au vu des résultats (on encourage donc leur recherche de profits financiers immédiats et leur aversion du risque industriel).

b) comme les filiales à un moment, elles peuvent-être des moyens de contourner la législation du travail liée à des seuls d'effectifs, drainer des aides et avantages publics locaux multiples avec peu de conditions et favoriser la flexibilité dans le travail.

Comment sérieusement dans cette réalité cautionner une politique R & D reposant pour l'essentiel sur les PMI-PME d'autant plus que les documents reconnaissent leur difficulté à investir dans la R & D notamment dans sa composante humaine (le chercheur puisque là encore il est proposé une aide publique ou le recours au post-doctorat).

En fait il s'agit d'un palliatif globalement inopérant, nul dont les effets pour la R & D serait d'accroître la part des aides dans le BCR & D, octroyées sans contrôle et évaluation suffisante, ceci au détriment d'autres postes du BCR & D. Par ailleurs, ce dispositif présente le risque de ne pas constituer

un potentiel stable et durable de chercheurs dans les entreprises (chercheurs, dont actuellement on ignore le nombre).

6 - Interrogation ou inquiétude sera relative au domaine international et plus particulièrement de la C.E. Il convient de remarquer que le programme ESPRIT (défini en 1982) n'a été débloqué que sur initiative française, en 1984.

La plupart des exemples positifs de coopération en matière R & D, sont le fruit de rapports bilatéraux non régis par les dispositifs communautaires.

En matière d'R & D, les partenaires industriels semblables européens préfèrent la coopération avec des homologues américains qu'entre-eux.

Tel est le cas, par exemple, de PHILIPS, SIEMENS et CGR.

Par exemple, les avancées françaises en matière de fibres optiques, réseaux câblés, spatial ne font l'objet d'aucune réciprocité positive du principal partenaire européen, la RFA (en l'état de nos informations). Là donc, est la véritable question, est-il aujourd'hui légitime d'engager la R & D française dans la voie de la coopération communautaire sans garantie et évaluation de réciprocité et d'avantage mutuelle. Pour le moins, cet aspect n'est pas apparent dans les exposés relatifs au projet triennal.

L'ensemble de ces questions, comme vous le voyez peuvent faire l'objet de réponses et d'actions concrètes pour réussir les objectifs de la LOP et les poursuivre ; les documents présentés écartent trop souvent et trop largement ces réalités, confortant la désignation et la non-croissance de fait qui dominent encore le pays, c'est pourquoi dans le souci d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les insuffisances de son projet, nous vous

... 6 ...

invitions à porter une appréciation très réservée sur le projet soumis tout particulièrement au regard de ce que nous avons essayé de développer par rapport aux entreprises et la R & D.

NOTA : le représentant du SNTSR - CGT est intervenu sur les effectifs et les formations

Le 9 mai 1985

0
0
0

.../...

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SYNDICATS (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT,
SNCS-FEN, SNIRS-CGC ET CFTC)/DIRECTION DE L'I.N.S.E.R.M. SUR
L'ETABLISSEMENT DES BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLES (BAP)
A L'I.N.S.E.R.M.

Conséquences de ces nouvelles dispositions sur les carrières des I.T.A. : Elles sont considérables puisque le décret cadre de notre statut de titulaire prévoit que les concours seront organisés par BAP, mais au delà, les experts qui constitueront les jurys seront désignés par BAP. Quand on sait que ces mêmes experts procéderont à l'évaluation quadriennale des ITA et que ces évaluations constitueront un élément pour le travail des C.A.P. on comprend l'importance de ces mesures sur les carrières des ITA.

Par delà le projet de décret (ci-après) mis en discussion lors de cette réunion dont certains classements "d'appellations" sont discutables, notre syndicat a signifié d'emblée à la direction :

- que le découpage des activités des ITA en 3 BAP lui semblait correct bien que certains niveaux de qualification soient à revoir. En particulier la définition d'agent technique (6 et 7B) dans la BAP II (techniques informationnelles) ne correspond pas à la réalité et correspondrait donc à une regression.

- que ce qui paraissait primordial pour notre syndicat était que soient établis par BAP, pour chaque corps, des critères objectifs définissant le niveau de qualification de chaque métier ou fonction; ces critères étant cohérents pour l'ensemble des BAP. Cela garantirait une évaluation qui soit la même pour tous les ITA. Ce serait concrétiser l'expérience acquise dans l'évaluation des qualifications d'ITA effectuée par la commission de dérogation de l'INSERM (1 500 dossiers examinés ces deux dernières années). Des groupes de travail pourraient être associés à la commission de dérogation (du type des groupes qui ont travaillé sur les qualifications des informaticiens, animaliers, ouvriers). Cela devrait également être étendu aux professions administratives. Notre syndicat a réitéré sa proposition qu'une partie des experts soit nommée sur proposition des organisations syndicales et en particulier pour les administratifs (il n'y a aucun élu du collège C des instances scientifiques qui soit administratif).

Le SNCS a appuyé nos propositions en insistant sur l'importance de critères de polyvalence pour la définition des niveaux de qualification en particulier dans les techniques de recherche en biologie.

Le SGEN a maintenu son opposition aux BAP, se cantonnant dans une attitude frileuse en prenant les choses de façon bureaucratique, craignant par exemple qu'un agent classé dans une BAP ne puisse se présenter à un concours dans une autre BAP.

Les autres syndicats sont restés muets.

Nous avons terminé en prenant date pour une prochaine réunion sur les BAP (le 3 Mai), Monsieur Dodet nous assurant que des réunions avec la commission de dérogation auront lieu parallèlement pour travailler sur les critères d'évaluation.

Réunion sur la retraite

- 14 -

Les deux questions principales du SNRS concernaient : le bureau des retraités qui devait être mis en place et les services validables.

Le bureau des retraités est en place depuis le 15 Avril, (M. Villeger, poste 43-07).

Déroulement des opérations :

- 1) établissement du dossier de validation : un formulaire sera envoyé aux agents ayant opté pour la titularisation. Il faudra être très attentif à donner tous les emplois précédemment effectués même si l'on ne sait pas encore si ces années pourront être validées ou non. (Même si un décret paraît plusieurs années après, validant les années effectuées dans tel organisme, cela sera automatiquement pris en compte si ces années ont été déclarées dans ce dossier de demande de validation, donc pas d'autocensure).
- 2) il y aura un accusé de réception du dossier (formulaire) date de départ du délai d'un an ; le formulaire devrait être envoyé à tous les agents début Octobre.
- 3) le bureau traitera ensuite les quelques 3 500 dossiers (estimation de l'administration) en commençant bien sûr par les plus proches de la retraite. Mais l'administration ne fera pas pour chaque agent le calcul précis de la dette. Elle va envoyer le fascicule IRCANTEC et "La Retraite Fonctionnaire" pour pouvoir comparer les deux retraites possibles et pourra faire un calcul approximatif. Ils répondront aux demandes d'information qui peuvent transiter et être regrouper par les A.D.

La seule chose que l'Administration pourra donner de façon sûre aux agents c'est la dette brute (la dette nette = dette brute - ce qui a été versé à l'IRCANTEC et à la S.S.).

Lorsque la notification de la dette sera faite à l'agent il y a un délai de trois mois francs pour décider de racheter ou pas et cette décision est irrévocable.

Précisons que la décision concerne la totalité de la dette on rachète tout ou rien.

Années validables : Dans l'état actuel des choses, la liste des organismes dont les années sont validables est celle existant dans l'annexe du Code des Pensions Civiles (par exemple

- années médecin hospitalier validables
- années internat grandes écoles validables
- années attaché assistant des sciences fondamentales validables
- années maître auxiliaire validables
- services effectués en tant que vacataire (150h/mois validables pour tous les ministères) validables.

Nous avons rappelé la situation spécifique des ITA (et chercheurs) de l'INSERM à savoir qu'une proportion importante d'entre eux a travaillé dans des laboratoires INSERM sur des emplois de hors-statuts avant d'être recrutée à l'INSERM. Ce qui nous conduit à intervenir auprès du Ministère et de l'INSERM (voir lettre ci-jointe) pour faire valoir la nécessité de prévoir un élargissement des services validables. Nous avons fortement insisté pour que des négociations s'ouvrent à l'INSERM afin d'établir une liste des établissements à services validables.

M. Jeunot a souligné l'ampleur du problème : il faudrait changer l'Article 15 du Code des Pensions Civiles et Militaires, ce qui passe donc par un projet de loi. Il nous a indiqué que le Ministère de la Recherche s'était préoccupé de ce problème essentiellement pour les chercheurs (allocataires de recherche) mais que l'accueil ne semblait pas très favorable. Peut être s'il y a beaucoup de revendications sur ces questions l'INSERM pourra-t-il reprendre le dossier

Nous appelons donc les sections à réunir les personnels sur ce problème et à décider avec eux des formes d'action à entreprendre (pétitions, motion, télégrammes, délégations...)

En fin de réunion, nous avons posés quelques questions précises :

- mi temps médical : il faut distinguer deux étapes :

- 1) pour l'ouverture des droits à pension une année mi-temps médical = une année temps plein (comme n'importe quel temps partiel)
- 2) pour le montant de la retraite : si c'est une maladie contractée sur le lieu de travail, c'est égal au montant plein temps, sinon c'est la fraction du temps de travail.

Nous avons aussi demandé que les agents partis à la retraite depuis le 1/1/84 puissent opter pour la titularisation afin de pouvoir bénéficier de la rétroactivité financière et de la prime d'installation pour ceux qui y auraient droit. L'administration a attiré notre attention sur le fait que ces agents ont touché la prime de licenciement qui n'est applicable qu'aux contractuels (donc à mettre en balance).

Autre question : si un agent à un nombre d'années validables qui, ajouté aux années qui lui restent à faire font 40 ans, peut-il ne racheter que le nombre d'années qui lui font atteindre 37 ans 1/2 ? Non, il faut racheter la totalité des années validables déclarées.

Puis nous avons abordé des questions diverses hors retraite.

Monsieur Sauteron nous a informé que la première paye de fonctionnaire tomberait fin Novembre, jusqu'à fin Septembre, date de fin du délai de six mois, tout agent à la possibilité de changer d'avis et de le notifier, fin Septembre l'INSERM connaîtra le nombre d'agents optant pour la titularisation et enverra à ceux-ci une décision individuelle signée par le Directeur général et portant mention du reliquat d'ancienneté.

La rétroactivité financière : les titulaires cotisent moins pour la Sécurité sociale, la retraite et la solidarité, donc l'effet rétroactif au 1/1/84 amènera dans la plupart des cas le reversement par l'INSERM du trop perçu. Cette rétroactivité est valable aussi pour les primes. Le reversement est donc acquis mais on ne sait pas quand il se fera.

Rappelons pour mémoire que le rachat peut se faire sur la base de 3 ou 5% du salaire et sera prélevé par l'INSERM. Toutefois d'autres possibilités peuvent être négociées avec le trésorier payeur général (rachat en une seule fois, en plusieurs tranches ...)

Depuis, deux autres questions ont été posées par des sections sur les retraites. Après contact téléphonique avec M. Villeger, voici les réponses :

- * L'INSERM souhaite avoir elle-même un bureau de gestion des retraites. Elle a demandé l'habilitation au MRT et attend la réponse dans les jours qui viennent. Cependant, l'ampleur du travail et le nombre de personnes prévues jusqu'à présent risquent de poser quelques problèmes. Il nous faut demander un renforcement en personnel de ce bureau : actuellement 4 personnes prévues dont 2 vacataires.
- * Les ITA proches de la retraite et souhaitant racheter se sont vus préciser par l'INSERM qu'il pourrait y avoir un problème de délais pour toucher leur pension. L'INSERM a la possibilité, si elle reçoit l'habilitation, de décider d'une "avance sur pension". Le paiement, une fois la décision prise s'effectue auprès du Trésorier payeur du lieu d'habitation.

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**Section Nationale INSERM

PARIS, le 29 Mars 1985

Monsieur le Ministre de la
Recherche et de la Technologie
1, rue Descartes
75 231 PARIS CEDEX 05

Monsieur le Ministre,

Au cours de la rencontre de notre délégation avec
Mme LEDUC le 21 mars, nous avons soulevé un problème spécifique
à l'INSERM.

Dans la mesure où Mme TOUCHON, au cours de la
réunion du 26 mars, n'a pas répondu aux questions soulevées, nous
nous permettons de vous rappeler celle qui concerne les années
validables.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'INSERM compte
dans ses laboratoires un nombre important de hors-statuts ITA et
Chercheurs qui pour une part intègrent ensuite l'INSERM. Nous
savons que les Directions d'organismes sont inquiètes de l'entrée
tardive des Chercheurs dans les laboratoires. Une des conséquences
de cette entrée tardive est que nombre de Chercheurs seront
amenés à partir à un âge supérieur à 60 ans s'ils veulent pouvoir
bénéficier d'une retraite correcte. Les postes occupés par ces
Chercheurs ne pourront être libérés pour recruter des jeunes.
Ces considérations ont amené le SNCS-FEN à proposer que soit
négociée une liste d'établissements dont les services pourraient
être validables.

Mais ce problème n'est pas moins aigu pour les
ITA de l'INSERM : en effet, un bon nombre d'entre eux ont d'abord
effectué plusieurs années de hors-statut avant de bénéficier
d'un poste budgétaire et ceci pendant plusieurs années.

Nous souhaiterions donc pouvoir engager des discus-
sions -à partir de données chiffrées- pour examiner les organis-
mes qui pourraient constituer une liste d'établissements à
"années validables".

.../...

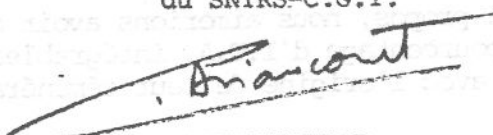
D'ores et déjà, il nous semblerait que pour le moins, les années de vacations et bourses ayant transité par l'organisme devraient être validables. De même tout organisme de Recherche qui cotise à l'IRCANTEC devrait pouvoir figurer sur cette liste.

Ces propositions sont loin d'être exhaustives : l'ampleur du passage obligé par différentes formes de financement pour pouvoir rentrer dans la Recherche publique a bien diminué ces dernières années grâce aux créations d'emplois ; mais il n'en reste pas moins qu'une part importante de ceux qui vont être titularisés ont été "intégrés" tardivement à l'INSERM.

Il serait souhaitable que le Ministère prenne bien en compte ces problèmes dont la solution est considérée comme importante par les ITA.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre meilleure considération.

Pour la Section Nationale INSERM
du SNTRS-C.G.T.



C.DRIANCOURT.

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Paris, 29 Mars 1985

Monsieur le Directeur général
de l'INSERM

101, rue de Tolbiac

75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion sur l'application du statut du 18 Janvier au sujet du rachat des années de retraites, le problème de la validation des services effectués dans les laboratoires mais sur des crédits hors organismes publics a été évoqué.

Au cours de notre entrevue du 18 Mars nous avons omis de vous rappeler ce point.

A ce propos, nous aimerions avoir comme document de travail une étude sur le pourcentage d'I.T.A. intégrables ayant auparavant travaillé comme hors statut avec l'origine de leur rémunération (association, vacations, bourses)

Le manque à gagner est reconnu par tous pour les chercheurs, mais il est également vrai pour les I.T.A. et nous aimerions pouvoir établir une liste de tous ces organismes.

D'ores et déjà, il nous semble évident de le demander pour toutes les formes de versements transitant par l'INSERM, vacations, bourses DGRST ou autres, ... ainsi que pour les organismes qui cotisaient à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC (par exemple Claude Bernard).

Le document que nous vous demandons a pour but de mieux préciser les différentes possibilités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre considération la plus distinguée.

Pour le Bureau de la Section
Nationale INSERM du SNTRS CGT

D. LAGRANGE

P.J. Copie de la lettre que nous adressons à M. le Ministre de la Recherche

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LES CONCOURS DU 24/4/85

Présents : pour l'administration : MM Dodet, Jeunot, Sauteron, Ichon, Mayeux ,
pour les syndicats : CFDT : 2, SNCS : 3, CFTC : 2, SNIRS : 2
SNTRS : A. Malandin, D. Lagrange, F. Wanstok, T. Duclos, T. Huart.

Monsieur Dodet a précisé le but de la réunion : première réflexion commune, qu'il a reconnue peu élaborée de la part de la Direction. En cela, le CNRS et l'INRA en sont au même point.

Il a décomposé son introduction en quatre points :

MODALITES D'ORGANISATION :

1) Concours externes

- * Pour les ingénieurs d'études et de recherche : pas de problème, le décret cadre prévoit un concours sur titres et travaux et envisage que ce recrutement soit proche de celui des chercheurs.

Nous avons fait remarquer que si les titres et travaux pouvaient être comparables, la composition du jury ne l'était pas...

- * Pour les agents et adjoints techniques : la direction envisage des modalités simplifiées eu égard à la qualification demandée.

- * Le plus difficile lui paraît être les catégories de techniciens et assistants ingénieur qui regroupent une forte proportion des postes.

L'administration ne souhaite pas retenir l'organisation proposée par la Fonction publique et demande que l'on imagine des épreuves spécifiques dès l'admissibilité ce qui permettrait une sélectivité pertinente vis-à-vis du niveau du poste et de sa qualification.

Pour les modalités d'ouverture, deux possibilités sont envisagées, soit d'une manière globale, soit poste par poste, ce qui impliquerait autant de concours que de postes. La discussion a fait ressortir qu'un affichage poste par poste était nécessaire dans la mesure où il fallait définir le profil du poste et que le directeur du laboratoire ou du service concerné fait partie du jury. L'organisation pourrait se faire par vagues (2 à 3 peut être par an) après affichage.

2) Concours internes

L'article du décret cadre prévoit un dossier comprenant la notation de l'agent, l'avis de son directeur d'unité et un rapport d'activité, suivi d'une audition.

L'administration a réaffirmé sa volonté de ne pas lier promotion et mobilité. Il n'y aura donc pas de préaffectation des postes ouverts au concours interne. Il est envisagé des concours nationaux, mais se pose le problème de l'audition, en termes financiers. Devant le nombre potentiel de candidats à ces concours, l'administration se demande si le dossier sera suffisamment sélectif pour l'admissibilité en vertu du principe qu'elle ne doit être suivie que par l'audition d'un petit nombre de candidats arrivés à l'étape de l'admission. De plus le jury doit avoir les éléments pour juger de l'aptitude d'un agent vis-à-vis de la catégorie demandée et non un reclassement comme cela se pratiquait vu le retard des carrières.

La séquence proposée pour les opérations est la suivante :

- 1 - Répartition des postes
- 2 - En parallèle, concours internes et publication des postes vacants (nouvellement créés ou libérés). Les demandes de mutations sont prioritaires pendant un certain temps.
- 3 - Ouverture des concours externes.

Ce qui nous paraît juste en veillant à ce que les dates des concours externes ne soient pas trop éloignées du 1er Janvier pour celles correspondant aux postes créés.

Dans son exposé Monsieur Dodet a insisté aussi sur la nécessité de mettre en place une préparation aux concours. Nous avons réinsisté sur ce point en rappelant que depuis six mois l'INSERM doit nous faire des propositions pour des sous-commissions du CTPC dont une sur la formation permanente.

Nous avons insisté sur le fait que pour les concours internes, le dossier devait suffire pour l'admissibilité, et qu'il n'était pas question d'épreuves écrites, que nous nous refusions à trouver une règle administrative qui permettrait à l'administration de sélectionner sur d'autres critères (style note, ancienneté ...) un nombre important de candidats en raison du manque de postes. Par contre si la Fonction publique impose l'anonymat, il nous paraît possible que le bureau du personnel rende les dossiers anonymes.

Pour les concours externes, s'il est possible de faire l'admissibilité sur dossier, cela nous semble mieux mais on peut envisager des épreuves écrites à condition qu'elles soient bien adaptées au poste correspondant (par exemple lecture d'articles, rédaction des protocoles, plan d'une carte (en GBM)

Nous avons aussi dit que nous souhaitions que la répartition des postes entre le concours externe ou interne soit discutée au CTP ou avec les syndicats car cela concerne l'emploi scientifique.

Monsieur Dodet, en réponse à nos questions a bien précisé que tout ceci était valable pour les administratifs, tout en faisant remarquer que la Fonction publique est plus rigide pour eux.

D'une manière générale, nous pouvons regretter que la direction de l'INSERM en soit au même point qu'il y a trois mois alors que nous avons posé des questions précises.

De plus la convocation parlait de "l'organisation des concours" et le SNCS a déploré que l'administration ait prévu de ne discuter que les concours des ITA. Nous avons soutenu leur demande d'une réunion spécifique vu les difficultés et les questions que cela pose (entre autre la présence des ITA lors des CSS). Depuis une réunion avec Monsieur Lazar a effectivement eu lieu sur ce point.

L'administration a prévu d'autres réunions après les discussions avec les autres organismes (CNRS et INRA), les ministères et les arbitrages.

Politique Financière

Décisions de la C.E. du 10 mai 1985.

La Commission Exécutive du 10 Mai 1985, conformément au mandat qu'elle avait reçu du Conseil National de Janvier, a examiné l'évolution de la situation financière à la fin Avril. Elle a procédé à une révision du budget prévisionnel arrêté par le CSN de Janvier.

En annexe, vous trouverez les budgets prévisionnels pour 1985 :

- A) BUDGET PREVISIONNEL adopté par le CSN de Janvier 1985
- B) LE NOUVEAU PREVISIONNEL adopté par la CE du 10 Mai 1985

Les modifications apportées sont de deux ordres :

- 1) Le niveau de recettes escomptées pour 1985 a été réévalué pour tenir compte des rentrées de cotisation 1984 (voir ci-dessous).
- 2) Le déficit 1984, subsistant a été déduit des recettes escomptées pour 1985 afin de partir sur une base nette en 1985.

LES REFLEXIONS ET LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EXECUTIVE.

- RENTREE DES COTISATIONS 1984 -

L'appel du CSN de Janvier a été assez bien entendu : ce sont 136 000,00 F de cotisations 1984 qui sont parvenues à la Trésorerie nationale au cours des quatre premiers mois de 1985, cela représente 36 000,00F de plus par rapport aux 100 000,00F de cotisations escomptées par le CSN de Janvier. De ce côté il y a eu un effort significatif.

Cependant, il reste encore 390000,00F de cotisations 1984 non réglées par les sections qui n'ont pas soldé 1984. De ce côté il y a une situation préoccupante qui a généré le déficit 1984.

La Commission Exécutive réitère l'appel à ces sections pour qu'elles soldent 1984 dans les meilleurs délais. Par cet acte :

- . elles rétabliront les liens avec les adhérents que l'on n'a pas été voir pour le règlement de leurs cotisations,
- . elles éviteront que se créent les conditions -retards de cotisation/difficultés de collecte/discussion ...- d'une démission de l'adhérent(e) qui trouve parfois là une porte de sortie,
- . elles contibueront à diminuer le déficit 1984 et donc en retour à lever le handicap sur 1985.

Une suggestion : faute d'une possibilité de collecter les cotisations manquantes auprès des adhérents, ils est suggéré l'examen d'un règlement de compensation, si possible au niveau de 10 timbres par carte, sur lequel fut établi le budget prévisionnel 1984 (revoir SNIRS Informations N°14 du 22 Avril 1985).

- RENTREE DES COTISATIONS 1985 -

A la fin Avril, se sont environ 20% des cotisations escomptées en 1985 qui ont été perçus par la Trésorerie Nationale. Dans ces 20% le PAC assure l'essentiel des rentrées. Cela met en évidence la persistance du retard dans le collectage manuel qui représente tout de même les 2/3 des adhérents. Retard qui s'accroît de celui mis pour reverser les cotisations à la Trésorerie Nationale.

La conséquence ? C'est l'écart qui existe entre cette rentrée insuffisante de cotisations et les dépenses pourtant excessivement contrôlées auxquelles nous devons faire face.

Ainsi, fin Avril, pour le fonctionnement du syndicat (salaire, loyer, publications, déplacements, ...) des quatre premiers mois de l'année, la trésorerie nationale a dépensé 33,50% des dépenses autorisées par le C.S.N.

Cet écart, $33,5 - 20 \% = 13,5\%$, chacun(e) le comprend, ne peut persister sous peine de grandes difficultés (imaginez cela à votre niveau personnel).

Recommandations = La C.E. appelle l'ensemble des sections à produire un réel effort pour réduire très nettement et très rapidement cet écart.

Mai/Juin/Juillet doivent être mis à profit pour collecter et reverser les cotisations correspondant au moins au premier semestre, et pourquoi pas, prendre un peu d'avance pour la période de Juillet/Aout/Septembre. Nous savons que le retard non resorbé à la veille des vacances pèse très lourd au retour de ces dernières.

Faute d'un tel redressement, la CE devra prendre des décisions de diminutions très sérieuses d'activité du syndicat, afin d'adapter le niveau des dépenses à celui des recettes -donc des cotisations réellement perçues par la Trésorerie Nationale.

Agir autrement serait prendre le risque de la banqueroute.

- COLLECTAGE MANUEL DES COTISATIONS -

Un constat s'impose, il y a recul du collectage manuel régulier, moins par refus ou désaccord des adhérents que par l'activité militante déficiente dans ce domaine. C'est une question de première importance, celle qui conditionne la force et la capacité d'intervention revendicative du syndicat. Elle doit être prise en considération par l'ensemble des directions de section, qui doivent la traiter en terme concret, au vue de la réalité locale. Pour citer un exemple, le libre choix de l'adhérent(e) de rester dans le collectage manuel doit être assorti des moyens qui lui donne de régler sa cotisation comme le syndiqué au PAC. C'est à dire mensuellement, sinon c'est le retard qui s'accumule, ce sont les discussions parfois difficiles quand celui-ci devient conséquent (6,9 mois ...) et, n'hésitons pas à le dire, c'est le renoncement à aller voir l'adhérent(e) de crainte de "se faire jeter".

Deux conséquences essentielles en résultent :

- 1) Cotisations manquantes, donc déséquilibre budgétaire du syndicat qui ne vit que sur celles-ci.
- 2) Perte d'adhérent(e)s qui ont leur place à la CGT dont certains n'ont pas envie de la quitter.

- EN CONCLUSION -

. 1984 : Pour les sections qui ne l'ont pas encore fait :
SOLDER DANS LES MEILLEURS DELAIS.

. 1985 : D'ici au départ des grandes vacances :
REGLER LES COTISATIONS 1985, AU MINIMUM LE PREMIER SEMESTRE.

pour la recherche, manifestez le 13 juin !

APRÈS LA LOI D'ORIENTATION QUI PROGRAMMAIT LES MOYENS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE 82 À 85, UNE NOUVELLE LOI POUR LES ANNÉES 86-88 VA SE DISCUTER PROCHAINEMENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CETTE LOI TRIENNALE AURA DES INCIDENCES SUR VOTRE VIE DE TOUS LES JOURS PUISQU'ELLE CONDITIONNERA À LA FOIS LE FONCTIONNEMENT DES LABORATOIRES ET VOS REVENDEMENTS EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE CARRIÈRE, ETC... LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE CE PROJET DE LOI SONT MAINTENANT CONNUS.

IL EST INTÉRESSANT DANS CES CONDITIONS, DE FAIRE UN BILAN D'EXÉCUTION DE LA L.O.P. ET DE COMPARER LES OBJECTIFS 82-85 À CEUX DE 86-88.

	PRÉVISION DE LA LOP (82-85)	RÉALISATION DANS L'ENSEMBLE DES ORGANISMES	RÉALISATION À L'INSERM	PRÉVISION DE LA LOI TRIENNALE (86-88)
AUGMENTATION EN VOLUME ET PAR AN				
BUDGET CIVIL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	17,8 %	7,1 %	5,7 %	4 %
RECHERCHE FONDAMENTALE	13 %	6,1 %	5,2 %	PAS DE PROGRAMMATION
CRÉATIONS D'EMPLOIS	4,5 %	2,1 % DONT CHERCHEURS 3,9 % ITA 1,6 %	3,4 % DONT CHERCHEURS 4 % ITA 3,1 %	2,2 % DONT ING. DE RECH. ET CHERCH. 3,1 % ITA 1,6 %

EN MATIÈRE D'EMPLOI

CRÉATIONS

1400 CRÉATIONS D'EMPLOIS PAR AN (725 CHERCHEURS ET INGÉNIEURS + 675 ITA), C'EST INFÉRIEUR À CELLES DE 1985 (1518).

... POUR LES CHERCHEURS : LA NOCIVITÉ DE LA "POLITIQUE EN ACCORDÉON" EST RECONNUE, MAIS LES CRÉATIONS ÉTANT INSUFFISANTES, L'IDÉE A ÉTÉ AVANCÉE DE "BOURSES POST-DOCTORAT" DE TROIS ANS (NOTAMMENT AU CNRS), AU MOMENT OÙ ON CRÉE UN STATUT DE TITULAIRE, ON ENVISAGE LÀ UN CORPS DE HORS-STATUT !

... POUR LES ITA : ON RECONNAÎT LE BESOIN D'INGÉNIEURS DE RECHERCHE (CF. GROS ÉQUIPEMENTS), POUR LES AUTRES CATEGORIES DE TECHNICIENS OU D'ADMINISTRATIFS, LE RISQUE DE STAGNATION EST ÉVIDENT. ON CONNAÎT LA PHILOSOPHIE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES BESOINS EN ITA À L'INSERM : "IL Y EN A SUFFISAMMENT, ILS SONT SIMPLEMENT MAL RÉPARTIS". LES DIVERS MOUVEMENTS D'UNITÉS (FERMETURES, CRÉATIONS, SCISSIONS, MOBILITÉS D'ÉQUIPES...) SÉRAIENT LES MOYENS D'UNE MEILLEURE RÉPARTITION À TERME, MAIS OUTRE LES GARANTIES FINANCIÈRES ET DE VOLONTARIAT QU'ILS NÉCESSITENT DE TELLES MESURES, ELLES NE RÉGLERONT PAS TOUS LES PROBLÈMES. UN EXEMPLE : POUR UNE BONNE MISE EN PLACE DU NOUVEAU STATUT DE TITULAIRE, IL FAUT DES CRÉATIONS DE POSTES D'ADMINISTRATIFS (BUREAU DES RETRAITES QUI AURA QUELQUES 3 500 DOSSIERS À TRAITER ; BUREAU DES CONCOURS...).

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

ENCORE 1 000 ITA DE L'INSERM RECONNUS SOUS CLASSÉS, EN 1985 : 46 TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS (SOIT 90 PROMOTIONS POSSIBLES) À L'INSERM.

EN 1986 : ON N'A PAS CONNAISSANCE DES TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS POUR LE BUDGET CIVIL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, TOUJOURS PAS DE PLAN PRÉVU, L'INTÉGRATION PARTIELLE DES 2B-2D EN ASSISTANTS-INGÉNIEURS FREINERA LES PROMOTIONS POSSIBLES POUR LES CORPS INFÉRIEURS, DE PLUS LES AVANCEMENTS ÉTANT LIÉS AUX CRÉATIONS, UNE STAGNATION DE CELLES-CI ABOUTIT IMMANQUABLEMENT À DES BLOCAGES DE CARRIÈRE.

MOBILITÉ

EN PLUS DE CELLE ÉVOQUÉE PLUS HAUT, LE RAPPORT ANNEXÉ AU PROJET DE LOI EN SOUHAITE UNE AUTRE, EN PARTANT D'UN CONSTAT : LE RETARD TRÈS IMPORTANT DE LA FRANCE EN MATIÈRE D'EFFECTIF SCIENTIFIQUE ET NOTAMMENT DANS L'INDUSTRIE (RAPPORT DE 1 À 2 AU MINIMUM AVEC LA RFA ET LES ÉTATS-UNIS), LE TAUX DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS DES E.P.S.T. VERS L'INDUSTRIE DEVAIT DONC TRIPLER DANS LA DÉCENNIE À VENIR... LES 1 400 CRÉATIONS D'EMPLOIS PAR AN INTÈGENT DES POSTES RÉSERVÉS À CETTE MOBILITÉ.

EN MATIERE DE DEPENSES

UN EFFORT A PU ÊTRE FAIT À L'INSERM EN CE QUI CONCERNE LES DOTATIONS AUX UNITÉS. MAIS DEPUIS QUELQUES SEMAINES, DE PLUS EN PLUS D'INFORMATIONS NOUS PARVIENNENT SELON LESQUELLES LES BUDGETS ALLOUÉS AUX UNITÉS ÉTANT DÉJÀ TRÈS LARGEMENT ENTAMÉS, LES RESTRICTIONS SUR LE PETIT MATÉRIEL ET LES RÉACTIFS COMMencent À PESER. LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES TECHNIQUES IMPLIQUENT DES SURCÔTS IMPORTANTS (BIOLOGIE MOLÉCULAIRE PAR EXEMPLE). LES BESOINS UR- GENTS EN ÉQUIPEMENTS LOURDS OU MI-LOURDS N'ONT ÉTÉ COUVERTS QU'À 42 % CETTE ANNÉE. LES PROBLÈMES DE LOCAUX DE- VIENNENT AÏGUS DANS NOMBRE D'UNITÉS.

SI NOUS EN SOMMES LÀ À LA FIN D'UNE LOI QUI CORRESPONDAIT À UNE AUGMENTATION EN CRÉDITS NON NÉ- GLIGEABLE, QU'EN SERA-T-IL DÈS 86 ET À LA FIN DU PLAN TRIENNAL EN 88 ?

ENTRE 81 ET 84 : 5,7 % D'AUGMENTATION EN VOLUME PAR AN POUR L'INSERM. DE 86 À 88 : 4 % SEULEMENT SONT PRÉVUS POUR L'ENSEMBLE DU BUDGET CIVIL DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT. AUCUNE PROGRAMMATION POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE. EN FAIT, UNE PRIORITÉ ABSOLUE REVIENT À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE. LES CONSEILS SCIENTIFIQUES DE L'INSERM ET DU CNRS ONT EXPRIMÉ LEURS CRAINTES À CE PROPOS.

QUANT À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE, MALGRÉ LES PRIORITÉS AFFICHÉES, LES PROPOSITIONS DE FINANCEMENTS (CRÉDITS D'IM- PÔT, APPEL À L'ÉPARGNE PRIVÉE...) NE SONT PAS CRÉDIBLES, PUISQUE LE BILAN DE LA L.O.P. A MONTRÉ QUE MÊME LES AIDES DE L'ÉTAT À L'INDUSTRIE PRIVÉE N'ONT PAS ENTRAÎNÉ UNE CROISSANCE SIGNIFICATIVE DE LEURS ACTIVITÉS DE RECHERCHE. DE PLUS, LE PROJET DE PLAN N'ASSIGNE AUCUN RÔLE SPÉCIFIQUE AU SECTEUR INDUSTRIEL NATIONALISÉ, ALORS QU'IL EFFECTUE PRÈS DE 60 % DES DÉPENSES DE RECHERCHE INDUSTRIELLE...

POUR RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES MISSIONS DES ORGANISMES, POUR RAFFERMIR LES RECHERCHES DE BASE, POUR DÉVELOPPER LES FORMATIONS PAR ET À LA RECHERCHE, POUR RENDRE COMPÉTITIVES LES CARRIÈRES DE LA RECHERCHE, IL FAUT :

- UN ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE AU MOINS ÉGAL À 4,5 % PAR AN EN CHER- CHEURS ET I.T.A. .
- UN PLAN DE DÉBLOCAGE DES CARRIÈRES, UNE PRIME INDEXÉE, REVALORISÉE ET HARMONISÉE À 16 % POUR TOUS, LA TITULARISATION SANS EXCLUSIVE ET NOTAMMENT DES MI-TEMPS .
- UNE RÉHABILITATION DES MOYENS ATTRIBUÉS AUX LABORATOIRES.

IL EST POSSIBLE DE MODIFIER LES PROJETS ACTUELS PAR L'ACTION.

M. CURIEN ne vient-il pas d'annoncer les premières mesures en faveur des mi-temps devant les initiatives qui ne cessent de se développer !

Beaucoup va dépendre de votre participation AUX MANIFESTATIONS UNITAIRES du 13 JUIN à laquelle nous vous appelons avec 12 autres syndicats CGT, FEN et CFDT de la recherche publique !

pour la recherche, tous ensemble le 13 juin !

PARTICIPEZ AUX RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS ORGANISÉS PAR LES 13 SYNDICATS APPELANT À CETTE JOURNÉE.

POUR LA RÉGION PARISIENNE : LE MATIN DE 9 H 30 À 12 H
DÉBAT À LA SORBONNE (AMPHI RICHELIEU)
L'APRÈS-MIDI À 14 H 30
RASSEMBLEMENT PLACE DE LA SORBONNE.